

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de la Haute V. *Loire*

Registre *102*

N° *3*

SIGNALEMENT.

Le *po* *Damas Pierre*  
*Chaudronnier*  
natif d'Antignac  
demeurant à Antignac  
allant à *Nich Espagne*  
âgé de *15* ans, taille d'un mètre  
*57* centimètres  
cheveux *noirs* front *décauré*  
sourcils *noirs* yeux *gris*  
nez *petit* bouche  *moyenne*  
barbe *pointue* menton *roulé*  
visage *blanc* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS.

PIECES DÉPOSÉES :

*Chaudronnier*  
FAIT à *Antignac* le *10* *juillet* 18*51*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :



J'ai eu huit cent cinquante ans et le  
vingt-neuf août, dans, ainsi de la  
Commune d'Antiqua, Canton de Saigues,  
arrondissement de Mauriac Cantal.

Certifions, à qui de droit que le  
sieur Dumas, père, âgé de cinquante ans,  
cultivateur demeurant avec sa femme et ses  
enfants au village de Charzelle sur le territoire  
de la commune de Dumas canton de Saigues et de  
Mauriac, arrondissement de Mauriac, a toujours  
eu sa femme sous sa tutelle et qu'il n'a jamais  
eu aucune plainte contre lui  
le sieur Dumas, père de son vivant en  
Espagne, au jour de son décès pour  
quelques années de sa profession de marchand  
sans que son père et sa mère aient eu la tutelle  
de son fils.

Signalement sans père et sa mère présents et la tutelle  
de son fils. Le sieur Dumas père a signé avec son  
fils au village de Charzelle le 1er septembre 1851  
dans le Royaume d'Espagne  
Dumas père et au sus dit.

Signatures particulières

Signature du pasteur  
Dumas

Le Maire d'Antiqua  
L. Dumas Dumal

En saas Dumas  
à Mauriac, le 1er septembre 1851

Le pasteur  
J. Dumas



PROGEMERE